

Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-139 à D337-160, portant règlement général de la Mention Complémentaire niveau V et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury ARCET de l'EXAMEN MENTION COMPLEMENTAIRE NIVEAU 3, Spécialité Coiffure coupe couleur est constitué comme suit pour la session 2024-06 :

PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

Mme SEVERINE ADAM

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
ESTHETIQUE COSMETIQUE

VICE-PRESIDENT MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT

Mme MARIA TERESA PASCUAL
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Jean d'Arcet - Lycée des métiers de
l'hôtellerie restauration, de la coiffure et de l'assistance à la
gestion AIRE SUR L ADOUR CEDEX
COIFFURE

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. JEROME VILLENEUVE

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
COIFFURE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

Mme Mélodie COTEL

- PROFESSIONNEL LANDES MONT DE MARSAN
ESTHETIQUE COSMETIQUE

Mme CECILE PIGNOTEAU

- PROFESSIONNEL LANDES MONT DE MARSAN
COIFFURE

Membre de l'enseignement

M. STEPHANE GONZALEZ

Site de formation d'apprentis de la chambre des métiers et
de l'artisanat de région Nouvelle Aquitaine CFA des métiers
et de l'artisanat des Landes MONT DE MARSAN CEDEX
COIFFURE

Mme FLORENCE LAMOTHE
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée d'enseignement professionnel Jean Cassaigne ST
PIERRE DU MONT
ESTHETIQUE COSMETIQUE

Mme CECILE PERES
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Antoine Lomet AGEN
ESTHETIQUE COSMETIQUE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 04 juin 2024

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL



Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-139 à D337-160, portant règlement général de la Mention Complémentaire niveau V et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury MENUTS de l'EXAMEN MENTION COMPLEMENTAIRE NIVEAU 3, Spécialité Joaillerie est constitué comme suit pour la session 2024-06 :

PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

M. PATRICK LACERAS

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
TAPISSERIE GARNITURE DECOR

VICE-PRESIDENT MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT

M. STEPHANE PEZZETTI
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel Toulouse-Lautrec - Lycée des métiers
d'art BORDEAUX
DESSIN D'ART APPLIQUE AUX METIERS

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

Mme Stéphanie VERISSIMO

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
DESSIN D'ART APPLIQUE AUX METIERS

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. Théo CALANDRAU

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
DESSIN D'ART APPLIQUE AUX METIERS

Mme Sarah FERTE

- PROFESSIONNEL LOT GARONNE AGEN
ARTS DU FEU (VERRE, CERAMIQUE)

Membre de l'enseignement

M. PHILIPPE BACHMAIR

Organisme de formation-Centre de formation d'apprentis du
bâtiment et des travaux publics de la Dordogne
PERIGUEUX
FERRONNERIE D'ART

Mme BRIGITTE CASTANET
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel des Menuts BORDEAUX
LÉTTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

Mme VERONIQUE TIERS
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Toulouse-Lautrec - Lycée des métiers
d'art BORDEAUX
ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET ARTS APPLIQUÉS

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 04 juin 2024

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL



Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-139 à D337-160, portant règlement général de la Mention Complémentaire niveau V et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury ROMAS-CUI de l'EXAMEN MENTION COMPLEMENTAIRE NIVEAU 3, Spécialités Cuisinier en desserts de restaurant, Art de la cuisine allégée est constitué comme suit pour la session 2024-06 :

PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

M. JEREMY DA COSTA

- PROFESSIONNEL LOT GARONNE AGEN
HOTELLERIE OPT TECHNIQUES CULINAIRES

VICE-PRESIDENT MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT

Mme NATHALIE HERROUIN
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Condorcet - Lycée des métiers de
l'hôtellerie, du tourisme et des services ARCAÇON
HOTELLERIE OPT TECHNIQUES CULINAIRES

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. PASCAL SAGOT

- PROFESSIONNEL LOT GARONNE AGEN
HOTELLERIE OPT TECHNIQUES CULINAIRES

Membre de l'enseignement

M. FRANCK CLEMENCEAU
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. HC

Lycée professionnel privé Saint Michel BLANQUEFORT
HOTELLERIE OPT TECHNIQUES CULINAIRES

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 04 juin 2024

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL



Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-139 à D337-160, portant règlement général de la Mention Complémentaire niveau V et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury ROMAS-HOT de l'EXAMEN MENTION COMPLEMENTAIRE NIVEAU 3, Spécialité Employé barman est constitué comme suit pour la session 2024-06 :

PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

Mme MONIQUA POUWELS

- PROFESSIONNEL LOT GARONNE AGEN
HOTELLERIE OPT SERVICE ET COMMERCIALISAT

VICE-PRESIDENT MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT

M. STEPHANE BRUNET
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Jacques de Romas - Lycée des métiers
de l'hôtellerie restauration et des services à la personne
NERAC
HOTELLERIE OPT SERVICE ET COMMERCIALISAT

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. JOEL DUFFAU

- PROFESSIONNEL LOT GARONNE AGEN
HOTELLERIE OPT SERVICE ET COMMERCIALISAT

Membre de l'enseignement

M. GAEL KERIHUEL
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. HC

Lycée professionnel privé Saint Michel BLANQUEFORT
HOTELLERIE OPT SERVICE ET COMMERCIALISAT

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 04 juin 2024

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL



Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-139 à D337-160, portant règlement général de la Mention Complémentaire niveau V et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury STEFAMILLE de l'EXAMEN MENTION COMPLEMENTAIRE NIVEAU 3, Spécialité Zingueur est constitué comme suit pour la session 2024-06 :

PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

M. LAURENT MORELLET

- PROFESSIONNEL DORDOGNE PERIGUEUX
MACONNERIE GROS OEUVRE

VICE-PRESIDENT MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT

M. MATHIEU COULON
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Section d'enseignement général et professionnel adapté du
Collège Bourran MERIGNAC
PEINTURE-REJETEMENT

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. Loïc LE ROUX

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
GENIE CIVIL CONSTRUCTION ET REALISATION

Membre de l'enseignement

M. AHCENE SOFIANE
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée professionnel privé Sainte Famille - Saintonge -
Lycée des métiers de l'industrie et du bâtiment BORDEAUX
CEDEX

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 04 juin 2024

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL



Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-139 à D337-160, portant règlement général de la Mention Complémentaire niveau V et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury STMICHEL-F de l'EXAMEN MENTION COMPLEMENTAIRE NIVEAU 3, Spécialités Boulangerie spécialisée, Pâtisserie boulangère, Pâtisserie, glacerie, chocolaterie, confiserie spécialisée est constitué comme suit pour la session 2024-06 :

PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

Mme NATHALIE GARCIA

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
BOULANGERIE

VICE-PRESIDENT MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT

M. ROMAIN YVON
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée professionnel privé Saint Michel BLANQUEFORT
BOULANGERIE

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. YANN ADINGRA

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
PATISSERIE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. FREDERIC GRANET

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
PATISSERIE

Mme LEA LOPES

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
PATISSERIE

Membre de l'enseignement

M. MARC CHAROLLAIS
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
Hôtellerie Tourisme BIARRITZ

Mme CINDY JAYAT
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée professionnel privé Saint Michel BLANQUEFORT
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

M. ENRIQUE RANZ
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
Hôtellerie Tourisme BIARRITZ
BOULANGERIE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 04 juin 2024

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Olivier Harmel', with a long horizontal flourish underneath.

Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-139 à D337-160, portant règlement général de la Mention Complémentaire niveau V et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury STMICHEL-V de l'EXAMEN MENTION COMPLEMENTAIRE NIVEAU 3, Spécialité Employé traiteur est constitué comme suit pour la session 2024-06 :

PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

M. ROMAIN RIVALLAND

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
BOUCHERIE

VICE-PRESIDENT MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT

M. MICKAEL LECOT
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Haute Vue - Lycée des métiers du goût
et des soins et des services à la personne MORLAAS
CHARCUTERIE

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. PHILIPPE DROBOIS

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
POISSONNERIE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

Mme MARTINE BOUIC

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
BOUCHERIE-CHARCUTERIE

M. ALEX MALLET

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
BOUCHERIE

Membre de l'enseignement

Mme ALEXANDRA LEBRUN
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée professionnel privé Saint Michel BLANQUEFORT
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

M. ARNAUD POUCHET

Site de formation d'apprentis de la chambre des métiers et
de l'artisanat de région Nouvelle Aquitaine Institut des
Métiers de l'Artisanat de Bordeaux BORDEAUX
BOUCHERIE

M. GAEL RAYNAUD
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Haute Vue - Lycée des métiers du goût
et des soins et des services à la personne MORLAAS
BOUCHERIE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 04 juin 2024

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours

Olivier HARMEL



Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-139 à D337-160, portant règlement général de la Mention Complémentaire niveau V et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury WLER-SOCIA de l'EXAMEN MENTION COMPLEMENTAIRE NIVEAU 3, Spécialités Aide à domicile, Aide à domicile est constitué comme suit pour la session 2024-06 :

PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

Mme CHRISTINE GARRIDO

- PROFESSIONNEL LANDES MONT DE MARSAN

VICE-PRESIDENT MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT

Mme MARINE DAUNAS
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée d'enseignement professionnel Jean Cassaigne ST
PIERRE DU MONT
GESTION ET INFORMATIQUE

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

Mme CECILE CARRERE-GEE

EMPU JULES FERRY BAYONNE
CHEF D'ETABLISSEMENT

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

Mme NELLY DUPERE

- PROFESSIONNEL LANDES MONT DE MARSAN
BIOTECHNOLOGIES SANTE-ENVIRONNEMENT(E F
ADM CIAS DU MARSAN MONT DE MARSAN
SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES

Mme NATHALIE DUROU

Membre de l'enseignement

Mme CHLOE CHARDON-ANDREOLI
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Francis Jammes - Lycée des métiers
de l'industrie connectée, durable et des services ORTHEZ
CEDEX
SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES

Mme NATHALIE DANIEL
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

Lycée professionnel Jacques de Romas - Lycée des métiers
de l'hôtellerie restauration et des services à la personne
NERAC

Mme ELAURINE DARNAULT
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée d'enseignement professionnel Jean Cassaigne ST
PIERRE DU MONT
BIOTECHNOLOGIES SANTE-ENVIRONNEMENT(E F

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 04 juin 2024

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL

